

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	9
16 septembre 2024	7	1	2	4	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 24 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°5: Désignation des délégués à AMORCE.

Le Comité Syndical,

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les sociétés d'économie mixte, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement, des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Par délibération du comité syndical du 14 février 2019, le SERM a adhéré à l'association AMORCE et un délégué avait été désigné.

Compte-tenu du renouvellement du comité syndical en 2022, il est donc proposé de désigner un nouveau délégué titulaire et suppléant.

DÉCIDE

DE DÉSIGNER Mme Rachel BURGY, Présidente du SERM pour représenter le SERM en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que M. Julien FREYBURGER, 1^{er} Vice-président du SERM, en tant que suppléant.

La Présidente, Rachel BURGY